Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260724-2026_10_101-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, Mme KERLEAU Aline, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann, Mme LE BRIAND Fabienne

Représenté : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme CERISIER Laurence

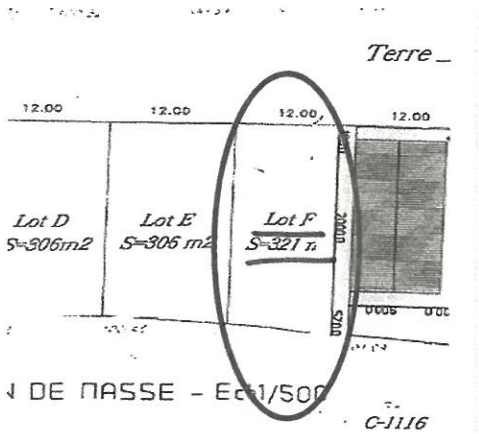
Date d'envoi de la Convocation : 17 Juillet 2026

DELIBERATION N°2026-10-101 : PORT DE PLAISANCE : ATTRIBITION D'UNE AOT POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN DE 321 M² SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME (LOT F)

Rapporteur : M. Sébastien PEILLET, Adjoint en charge du port de plaisance

M. PEILLET informe qu'une manifestation d'intérêt spontanée a été reçue en mairie le 29 mai 2026 pour l'occupation temporaire d'un terrain de 321m² sur le Port de Plaisance de Lézardrieux.





Le conseil municipal a décidé, par délibération n°2026-09-90 du 20 juin 2026, de publier un appel à manifestation d'intérêt concurrent du domaine public maritime du 23 juin au 7 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260724-2026_10_101-DE

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, il est proposé d'attribuer l'occupation temporaire d'un terrain de 321m² (lot F) sur le Port de Plaisance de Lézardrieux à l'association des Avirons du Trieux

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la candidature spontanée du l'association « Aviron du Trieux » en date du 29 mai 2026,
Vu la délibération n°2026-09-90 en date du 20 juin 2026 autorisant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent,
Vu l'avis de la commission plénière du 20 juillet 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'attribuer la concession d'un terrain nu à l'association « Aviron du Trieux » représentée par Mme la Présidente Christine AUBERY à partir du 1er Août 2026 pour une durée de 1 an ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme CERISIER Laurence,
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
22740 COTES D'ARMOR